

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de voix par procuration : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTE : Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
 DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
 ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES**

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°25/2024

Date de la convocation du Comité syndical : trois avril deux mille vingt-quatre

Date de la séance du Comité syndical : neuf avril deux mille vingt-quatre

Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, la séance s'est tenue sans condition de quorum avec la reprise de l'ordre du jour de la réunion du 28 mars 2024, qui n'avait pu se tenir faute de quorum.

Membres présents : Éric PICARD (Président), Rémi ANDRÉ, Alexandre BENEZET, Didier BOUCHET, Bernard BOURSINHAC, Nelly DAUDÉ, Hubert FONTAINE, Jérémy PIC, Alain RAYNALDY, Benoit REVEL, Christine VERLAGUET dont en visioconférence : Sébastien BLANC, Noël LAFOURCADE.

Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Élisa GRÉGOIRE, Oriane BONNAL, Vincent THOMAS, Lionel FABRE, Pierre-Étienne VIGUIER, Guillaume CANAR (SMLD).

Secrétaire de séance : Bernard BOURSINHAC

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **11 AVR. 2024**

OBJET : Budget primitif 2024

Bureau du courrier

Considérant le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 12 février 2024, il convient d'adopter le projet de Budget primitif du Syndicat mixte selon les tableaux descriptifs joints à la convocation, proposant les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement préconisées, étant précisé que les projets ainsi établis sont présentés en équilibre :

Budget primitif 2024

Section de Fonctionnement	Dépenses : 415 007,00 €	Recettes : 415 007,00 €
Dont reprise excédent antérieur cumulé		101 140,39 €
Section d'Investissement	Dépenses : 1 059 699,13 €	Recettes : 1 059 699,13 €
Dont reprise excédent antérieur cumulé		41 658,84 €

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget primitif 2024 du Syndicat mixte Lot Dourdou tel que joint en annexe de la présente.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture, le 11 avril 2024

Pour extrait conforme
 Fait et publié à La Canourgue le 10 avril 2024

Le Président,

Éric PICARD


SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU

L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
 38 Trémoulis

48500 LA CANOURGUE
 Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66
 mail : contact@smld.fr

Le Président,

Éric PICARD



Paraphe :

page n° - 46 -